



**Ministère de la Femme,
de la Famille, de l'Enfance
et des Seniors**



**RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

Ministère de la santé

**Guide des mesures sanitaires
pour la prévention de l'infection
par le SARS-CoV2 dans les structures
d'hébergement des séniors**

Introduction

Bien que tous les groupes d'âge soient exposés au risque de contracter le virus SARS-CoV-2., les personnes âgées présentent une mortalité significativement plus élevée que les plus jeunes ; on estime que la mortalité chez les personnes âgées de 80 ans et plus est 5 fois plus élevée que la moyenne de la population générale et que 66% des personnes âgées de 70 ans et plus ont au moins, une comorbidité aggravant l'infection par le SARS-CoV-2.

Par ailleurs, les Seniors ont souvent besoin de soins continus et d'une prise en charge psychologique personnalisée qui risquent d'être perturbés en période de crise sanitaire comme celle provoquée par le SARS-CoV-2.

C'est pour ces raisons qu'il faut doubler de vigilance dans les institutions d'hébergement des Seniors pour les protéger contre l'infection par le SARS-CoV-2., leur assurer les soins essentiels et leur procurer une bonne prise en charge psycho affective.

Les mesures de protection mises en place pendant le confinement dans les établissements d'hébergement des Seniors restent en vigueur et doivent être renforcées car la sortie progressive et contrôlée du confinement obligatoire ne signifie pas la disparition du risque lié au SARS-CoV-2.. Cette nouvelle étape permet d'envisager une reprise progressive d'une « vie normale » mais dans le strict respect des mesures barrières.

Le responsable de l'institution d'hébergement doit assurer aussi bien la protection des résidents que celle du personnel et mettre en œuvre une stratégie de prévention spécifique en fonction des caractéristiques de la population hébergée, de son personnel et des capacités d'accueil de l'institution. Les activités de l'établissement doivent reprendre progressivement selon des procédures strictes d'organisation.

I. Préparation de l'institution pour le déconfinement :

1. Evaluation de l'état de santé physique et psychologique des résidents et du personnel

- ✓ Post confinement par le médecin de l'institution,
- ✓ Evaluer l'état de santé des résidents pour voir les conséquences du confinement sur la santé somatique ou psychique (états morbides passés inaperçus et/ou des fragilités physiques ou psychiques aggravées par ce confinement.)
- ✓ Evaluer l'état de santé du personnel en relation avec le SARS-CoV2 par le dépistage des professionnels selon les recommandations du Ministère de la Santé (dépistage par le test rapide à anticorps).

2. Organisation de l'équipe et de l'espace

a) Désignation d'une cellule de gestion du déconfinement

- ✓ Composition de la cellule : le coordinateur (Directeur), un médecin, un représentant du personnel ;
- ✓ Mission de la cellule:
 - Veiller à l'observance des mesures de protection,
 - Formation et sensibilisation régulière de l'ensemble du personnel et résidents aux règles d'hygiène et aux mesures de prévention par des affiches et des spots...
 - Coordonner avec un référent au niveau du Ministère de la Santé (Direction régionale de la santé),
 - Information des visiteurs des mesures de prévention et de la nouvelle organisation,
 - Suivre l'acquisition des moyens logistiques (détergents, gel alcoolique, savon, blouses, serviettes jetables, sacs de poubelles en plastique, gants, thermomètre, masque... en quantité suffisante et sans rupture de stock)
 - Se tenir informé des mesures préconisées par le Ministère de la santé ;

b) Organisation de l'espace

- ✓ Organiser l'espace pour éviter les croisements
- ✓ Réorganisation des locaux pour assurer le respect des mesures barrières et la distanciation physique;
 - Chambre :
Si les chambres sont doubles ou triples, mettre les lits de façon que la tête du premier soit face aux pieds du deuxième.
 - La restauration :
 - Servir les repas en petits groupes et aménager les tables en respectant la distanciation physique,
 - Recommander que les repas soient servis dans des plateaux à usage unique et avec une vaisselle jetable,

- Pour les personnels : organiser les temps de pause et de restauration (lieu, horaire) dans le respect des mesures barrières.

✓ Assurer une bonne aération des lieux
✓ A l'entrée, il doit y avoir un tri aussi bien pour le personnel que pour les visiteurs par la prise de température et moyennant un petit questionnaire relatif aux facteurs de risque

✓ Mettre en place un registre des entrées du personnel : incluant nom, prénom, fonction, date et heure d'arrivée ;

✓ Mettre en place un sas d'habillage / déshabillage pour le personnel, pour revêtir une tenue professionnelle dédiée à la structure. Cette zone peut être le vestiaire habituel du personnel s'il est situé à proximité de la zone d'accueil. Si le local dédié ne permet pas le respect de la distanciation sociale, il est recommandé d'échelonner les arrivées du personnel ;

✓ Toutes les activités (entretiens, activités collectives) doivent se dérouler dans un espace permettant le respect de la distanciation et l'ensemble des mesures barrières.

3. Hygiène du milieu

L'institution doit **disposer** des moyens de nettoyage et de désinfection en quantité suffisante et sans rupture de stock : détergents, gel alcoolique, savon, blouses, serviettes jetables, sacs de poubelles en plastique, gants, masque, visières en quantités suffisantes.

Elle doit aussi veiller au :

✓ Nettoyage et désinfection de toutes les surfaces fréquemment touchées (portes, poignets, fenêtres, mains courantes, chaises et tables...)

✓ Nettoyage et désinfection du sol

✓ Nettoyage et désinfection des toilettes et des douches

✓ A l'aération des pièces plusieurs fois par jour.

✓ A la mise des poubelles en quantité suffisante avec des sacs en plastique

II. Mesures qui doivent être prises par les résidents

✓ Tous les résidents doivent respecter les mesures de prévention à savoir la distanciation physique, le lavage des mains et le port de masque si toléré

✓ Le séjour des résidents dans leur famille est à éviter

✓ Si les résidents sont amenés à sortir, ils doivent suivre les règles suivantes :

- Porter une bavette si c'est supportable
- Respecter la distanciation physique
- Ne rien partager avec les autres (ni verres, ni chicha, ni tapis de prière....)
- Essayer de ne pas monter dans des moyens de transport encombrés
- Se laver les mains ou utiliser le gel hydro alcoolique autant que possible et avant de se toucher le visage

- Essayer d'éviter de rester proche des personnes ayant des signes cliniques évocateurs du COVID-19 (fièvre, toux,) ou revenant de voyage lui ou un membre de sa famille, ou ayant une personne COVID positif dans la famille
- En revenant au centre, il doit passer par la zone de tri et se laver directement les mains et échanger ses vêtements de ville.

III. Mesures qui doivent être prises par le personnel

- ✓ En entrant au centre, le personnel doit passer par la zone de tri ;
- ✓ Il doit porter obligatoirement le masque ;
- ✓ Avant de commencer le travail, il doit échanger ses vêtements de ville contre une tenue de travail qu'il doit retirer au moment de la sortie. Cette tenue doit être lavée dans la structure ;
- ✓ Il doit se laver les mains à l'arrivée, la sortie, après s'être occupé d'un résident, lors du passage d'un résident à un autre , avant, pendant et après le service des repas, avant et après changement de vêtements, après nettoyage, et à chaque fois qu'il y'a besoin et aussi fréquemment que possible ;
- ✓ Doit éviter le port de bijoux (nid à microbes), utiliser des serviettes jetables ;
- ✓ Accompagner les personnes non autonomes dans le lavage des mains ;
- ✓ En cas de difficulté de se laver les mains, utiliser le gel hydro alcoolique ;
- ✓ Il doit surveiller attentivement l'apparition de signes chez les résidents surtout ceux qui sortent à l'extérieur de la structure ou ceux qui reçoivent des visites ;
- ✓ S'il est amené à faire sortir un groupe de résidents, il faut veiller à ce qu'ils respectent les mesures de prévention ;
- ✓ Privilégier les transports individuels ou lorsque cela n'est pas possible, s'assurer que les gestes barrières sont respectés lors de l'utilisation des transports collectifs (distanciation physique, nettoyage et désinfection des véhicules), désinfection des mains avec le gel hydro alcoolique, port de masque.

IV. Mesures qui doivent être prises par les visiteurs :

1. Visite des parents

- ✓ Un tri doit être fait pour les visiteurs par la prise de température et moyennant un petit questionnaire relatif aux facteurs de risque ;
- ✓ Respect des mesures de protection ;
- ✓ Pour faciliter l'identification des contacts en cas de survenue d'une contamination, les visites doivent être enregistrées dans un registre dédié, intégrant l'identité des visiteurs et leurs coordonnées ainsi que le jour et les horaires de visites ;
- ✓ Les visiteurs doivent porter le masque, se laver les mains ou utiliser le gel hydro alcoolique avant de rencontrer leurs parents, rester à une distance d'au moins **1 mètre** de lui et ne pas l'embrasser, ni le serrer ou le toucher.
- ✓ Eviter autant que possible de recevoir de la nourriture fraîche des visiteurs.

2. Visite des fournisseurs

- ✓ Un tri doit être fait pour les visiteurs par la prise de température et moyennant un petit questionnaire relatif aux facteurs de risque
- ✓ Organisations des visites des fournisseurs en respectant les mesures de distanciations physiques,
- ✓ Dépôt de la marchandise sur une surface plane devant être nettoyée et désinfectée,
- ✓ Les documents doivent être déposés sur une surface nettoyée.

V. Conduite à tenir devant la suspicion d'un cas de Covid-19 (Annexe 3)

Si une personne répond à la définition d'un cas suspect, il faut:

- Faire porter un masque au suspect;
- Se protéger (le personnel doit porter les équipements de protection) ;
- Isoler le cas dans une salle dédiée ;
- Contacter le 190 ;
- Si le cas suspect a bénéficié d'un prélèvement nasopharyngée, tous ses contacts doivent rester en auto isolement jusqu'à la réception du résultat ;
- Désinfection et aération du local d'isolement et de tous endroits et les surfaces touchés par le suspect selon les procédures préconisées par le Ministère de la Santé.

VI. Liens utiles

- **Lavage des mains**
 - **Technique (annexe 1)**
 - <https://www.youtube.com/watch?v=atoYRcaG84I>
- **Lien plateforme de formation OMS/ Ministère de la santé :**
<https://covid-oms.tn/>

نظافة اليدين: لماذا، وكيف ومتى؟

كيف ننظف أيدينا؟

- نظف يديك عن طريق فركهما بمسحضر يحتوي على الكحول . إذ يُعد الكحول الوسيلة المفضلة لتطهير اليدين روتينيًا إذا لم تكونا متسختين بشكل ظاهر للعيان، كما أنه سريع وأكثر فعالية وتحملة اليدين بشكل أفضل من الماء والصابون .
- اغسل يديك بالماء والصابون عند اتساخهما أو تلوثهما بالدم أو بسوائل الجسم الأخرى بشكل ظاهر للعيان، أو بعد استخدام المرحاض.
- عند الشك في التعرض لعوامل ممرضة بوجية (spore forming pathogens)، مثل فاشيات المطيية العسيرة (*clostridium difficile*)، أو ثبوت ذلك ، يستحسن غسل اليدين بالماء والصابون

لماذا؟

- لأن آلاف الأشخاص يلقون حتفهم كل يوم في شتى بقاع العالم جراء العدوى المكتسبة أثناء تلقي الرعاية الصحية.
- لأن اليدين هما السبيل الرئيسي لانتقال الجراثيم أثناء الرعاية الصحية:
- لذا، تعد نظافة اليدين الوسيلة الأكثر أهمية لتجنب انتقال الجراثيم الضارة، وتوقي العدوى المصاحبة للرعاية الصحية.
- توضح هذه النشرة كيف ومتى تتم نظافة اليدين.

من الذي يجب أن يهتم بنظافة اليدين؟

- ينبغي أن تكون نظافة اليدين محل اهتمام كل العاملين في مجال الرعاية الصحية، ومقدمي الرعاية الصحية، و القائمين على رعاية المريض بشكل مباشر أو غير مباشر ، يجب عليهم أداء ذلك بشكل صحيح وفي الوقت المناسب.

كيف تغسل يديك؟

اغسل يديك عند اتساخهما بشكل ظاهر للعيان! أو استخدم مستحضرا لفرك اليدين

مدة الإجراء من 40 إلى 60 ثانية



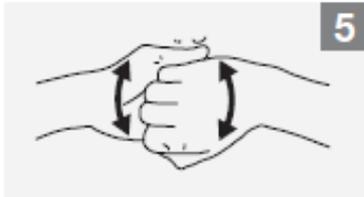
افرك اليدين بدعك الراحتين.



ضع مقداراً من الصابون يكفي لتغطية اليدين معاً.



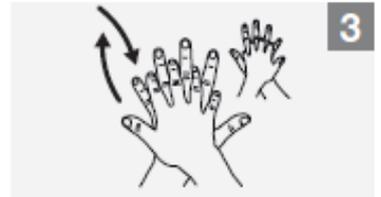
بلل اليدين بالماء.



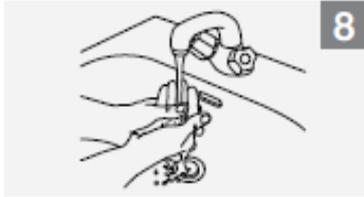
افرك ظهر أصابع اليد اليمنى راحة اليد اليسرى ،
وظهر أصابع اليد اليسرى براحة اليد اليمنى مع
قبض الأصابع.



خلل الأصابع وشبكهما مع فرك الراحتين.



افرك ظهر اليد اليسرى براحة اليد اليمنى مع
تشبيك الأصابع ثم افعل نفس الشيء باليد اليمنى.



اشطف يديك بالماء.



افرك راحة اليد اليمنى بحركة دائرية إلى الخلف
وإلى الأمام بحيث تشبك أصابع اليد اليمنى براحة
اليد اليسرى والعكس بالعكس.



افرك ظهر الكف الأيمن بإبهام اليد اليسرى بشكل
دائري ثم افرك ظهر الكف الأيسر بإبهام
اليد اليمنى.



ها قد أصبحت بذاك آمنتين لتقديم الرعاية.



استخدم المنشفة لتفكي الصبوبر.



جفف اليدين جيداً بمنشفة تستخدم لمرة
واحدة فقط.

أنقذوا الأرواح
نظفوا أيديكم

سلامة المرضى
اتحاد العالم للرعاية صحية آكل ماوروية



منظمة
الصحة العالمية

تعدان منظمة الصحة العالمية جميع المنظمات بالمشورة لتتأكد من صحة المعلومات الواردة بهذه الوثيقة. يرد أنه يتم توزيع الوثيقة بين أي صان من أي نوع سريعاً أو شبيهاً
ومن ثم تتغير مستوية استخدام وتغير نوايا الوثيقة بما يخدم المصالح التي تتصدر للقطعة أي مستوية واحدة من إصدارات استعمالها
تقدم منظمة الصحة العالمية بوجه الفخر في مستشفيات جميع الجامعات لتسعى لتعلم. وتواجه مشكلة الصعوبة بالارتباطهم المتعلق في إصدار هذه الوثيقة.

Annexe 2:Port de masque

Do's →



Clean your hands before touching the mask



Inspect the mask for damage or if dirty



Adjust the mask to your face without leaving gaps on the sides



Cover your mouth, nose, and chin



Avoid touching the mask



Clean your hands before removing the mask



Remove the mask by the straps behind the ears or head



Pull the mask away from your face



Store the mask in a clean plastic, resealable bag if it is not dirty or wet and you plan to re-use it



Remove the mask by the straps when taking it out of the bag



Wash the mask in soap or detergent, preferably with hot water, at least once a day



Clean your hands after removing the mask

A fabric mask can protect others around you. To protect yourself and prevent the spread of COVID-19, remember to keep at least 1 metre distance from others, clean your hands frequently and thoroughly, and avoid touching your face and mask.

who.int/epi-win  World Health Organization



La Définition de cas de COVID-19 en Tunisie

(Mise à jour le 15/04/2020)

Un cas suspect :

1. Toute personne :
 - Présentant une fièvre et/ou au moins un signe/symptôme d'infection respiratoire aiguë (toux ou difficulté respiratoire)
 - ET ayant voyagé ou séjourné dans une zone d'exposition à risque dans les 14 jours précédant la date de début des signes
2. Toute personne présentant des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au SDRA (Syndrome de détresse respiratoire aiguë) nécessitant une hospitalisation.
3. Des cas groupés (dans le temps et dans l'espace) d'Infection Respiratoire Aiguë avec ou sans notion de voyage ou de contact avec un cas confirmé de COVID-19.

Cas Probable :

- Toute personne, symptomatique ou non, ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé COVID-19 ou un porteur asymptomatique.
- Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec des signes scannographiques évocateurs

Cas confirmé

Toute personne, symptomatique ou non, avec une confirmation d'infection par le SARS-CoV-2 au laboratoire.

Au cas par cas, sera considéré comme cas suspect tout sujet présentant une fièvre et/ou un signe d'infection respiratoire aiguë (toux ou difficulté respiratoire) sans autre étiologie expliquant la symptomatologie.

Décès COVID-19 : tout décès résultant d'un tableau clinique compatible avec un cas COVID-19 confirmé, non déclaré guéri, sans autre cause directe du décès ou tout décès d'un cas suspect ou probable avec confirmation par un test post mortem.

Les zones à risque sont définies comme :

- Les pays où une transmission communautaire du COVID-19 est décrite.
- Les régions de la Tunisie, déclarées par les autorités sanitaires nationales, comme foyers de transmission locale ou communautaire (voir la carte de distribution géographique de l'incidence cumulée).

Définition du contact étroit :

Un contact étroit est une personne qui :

- a fourni des soins directs sans équipement de protection individuelle à un cas confirmé
- a partagé le même environnement (lieu de travail, salle de classe, le ménage, rassemblements, salle d'attente, moyens de transports, etc...) qu'un cas confirmé pendant une période ≥ 15 minutes avec une distance inférieure à 1 mètre.

La période d'exposition pour un contact étroit d'un cas confirmé :

- pour les cas symptomatiques : 3 jours avant la date de début des symptômes et pendant toute la période de portage du virus du cas confirmé
- les cas asymptomatiques : 3 jours avant la date de prélèvement et pendant toute la période de portage du virus du cas confirmé

Le contact tracing : une recherche active des contacts étroits (symptomatiques ou non) des cas confirmés à mettre en œuvre immédiatement après la confirmation par RTPCR.

Les indications du prélèvement pour RTPCR : les prélèvements pour analyse virologique doivent être réalisés pour tous cas suspect ou probable, dans le cadre du contact tracing et dans les zones à transmission communautaire soutenue. De même pour toute mort suspecte.

